

**Inscription 2025/2026 pour l'accueil périscolaire, le mercredi et les vacances**  
**Attention ! Places limitées à 180 enfants à l'accueil** de 11h40/13h50 et 16h10/18h30

Le dépôt du dossier se fera en une seule fois par la messagerie [centreloisirs@reichstett.fr](mailto:centreloisirs@reichstett.fr) ou au format papier **du 14 au 17 avril 2024** et les inscriptions seront limitées à 180 places. **Attention, en quelques jours les inscriptions sont habituellement complètes.**

Les places seront attribuées **en priorité** aux enfants dont les familles répondent aux critères cumulatifs suivant et dans la limite des 180 places disponibles :

- **Avoir réglé en totalité les factures des périodes échues**
- **Résidence des 2 parents ou d'un des 2 parents à Reichstett**
- **Activité professionnelle des deux parents ou famille monoparentale à temps plein (= de 80 à 100%)**
- **Priorité aux forfaits ou places fixes (cycle répétitif d'inscription)**
- **La date de dépôt du dossier**

Les dossiers d'inscription qui ne répondent pas aux critères seront soumis à une commission d'attribution début mai. Deux places seront réservées pour des parents reprenant une activité professionnelle ou inscrit dans un parcours d'insertion professionnel. Retrouvez toutes les modalités dans le règlement intérieur sur le site de l'accueil de loisirs : [lesarbresfleuris.wix](http://lesarbresfleuris.wix)

- **Pour procéder à l'inscription pour la rentrée** prochaine

**1/Il faut : une fiche d'inscription 2025/2026 avec photo + une fiche santé dument complétées pour chaque enfant. Veuillez aussi préciser votre demande d'accueil sur ce document** (voir les formules sur les tarifs 2024 2025-exemples F1, Forfait des mercredis, tous les lundis mardis midi...) **et le 1<sup>er</sup> jour de présence.**

*En cas de spécificité de santé prendre contact avec Philippe Patis le directeur de la structure et lui transmettre le Projet d'Accueil Individualisé (PAI).*

**2/ des copies de justificatifs à fournir (un seul dossier par famille) :**

- une attestation de travail par parent ou la dernière fiche de paie,
- un justificatif de domicile,
- une attestation récente de la Caisse d'Allocation familiales précisant le QF (Quotient familial) ou si pas de CAF actualisée, le dernier avis d'imposition
- la copie du livret de famille.

*Le règlement intérieur précise le fonctionnement de la structure. A lire attentivement sur le site de l'accueil : [lesarbresfleuris.wix](http://lesarbresfleuris.wix)*

**Le dossier complet est à transmettre à l'accueil de loisirs du 14 au 17 avril 2025** et les inscriptions sont limitées à 180 enfants par accueil.